

Document d'Information Communal sur les RISQUES Majeurs

DICRIM



VAYRAC

COMMENT REAGIR FACE AUX RISQUES MAJEURS



Document à conserver



Le mot du Maire

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : **D.I.C.R.I.M** qui :

- **Recense** les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- **Explique** les conditions dans lesquelles l'alerte est donnée à la population,
- **Précise** pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise destiné à mettre en place, préalablement, une organisation fonctionnelle et réactive des moyens permettant de faire face aux accidents et sinistres d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur la population et le territoire communal. Son but est de limiter les actions improvisées en cas de crise.

Le PCS prépare une réponse de proximité sous la responsabilité du Maire, dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un évènement de sécurité civile :

accompagnement et soutien aux populations ainsi qu'un appui aux services de secours.

La mise en place de cet outil nécessite l'engagement de tous, et la commune doit mobiliser l'ensemble de ses ressources matérielles et humaines, préalablement recensées.

L'objectif du plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle pourrait être confrontée.

Ce document vous en dira plus sur les « risques majeurs » qui peuvent concerner notre Commune de VAYRAC et sur les premiers réflexes à avoir en cas de survenance de l'un d'entre eux.

Bonne lecture et merci pour votre implication !

Hugues du PRADEL.

Relais De Quartier (ou RDQ)

Le Relais de Quartier est un citoyen bénévole chargé d'informer la population, en cas de risque majeur, par du porte à porte.

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune a été divisée en 15 zones de A à O.

Pour chaque zone qui compte plusieurs rues ou avenues ou lieux-dits, 2 ou 3 personnes bénévoles se sont engagées pour apporter leur aide lors du déclenchement du PCS, ce sont les Relais De Quartier.

La carte du zonage est consultable à la Mairie.

Liste des risques

1. Inondation
2. Rupture de barrage
3. Transport de Matières Dangereuses
4. Mouvement de terrain
5. Aléas climatiques
 - a. Chute de neige/verglas
 - b. Grand froid
 - c. Canicule

Risque inondation

IDENTIFICATION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Sur la commune, il s'agit d'inondations principalement occasionnées par les débordements de la Dordogne et du Maumont. Les principaux enjeux exposés sont les bâtiments et habitations situés dans la totalité de ces deux vallées, avec notamment les terrains de campings de La Palenquière, des Granges, les chalets Mirandol, le CCAS et de la base de loisirs de Mézels.

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermez les portes, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez immédiatement à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions

Risque inondation

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'INONDATION ?

AVANT

- Prévoir les gestes essentiels :
 - Fermer portes, fenêtres et volets,
 - Couper le gaz et l'électricité,
 - mettre les produits au sec,
 - monter les meubles et l'électroménager à l'étage ou sur des parpaings,
 - étancher portes et fenêtres avec des briques et du plâtre,
 - amarrer les cuves,
 - faire une réserve d'eau potable,
 - prévoir l'évacuation.

PENDANT

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie, ...),
- couper l'électricité,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre,
- ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux.

APRES

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

LIEUX DE REGROUPEMENT EN CAS D'EVACUATION

- Salle des fêtes
- Foyer rural
- Gymnase
- Hors temps scolaire : Ecoles et Collège

Risque Rupture de barrage

IDENTIFICATION DU RISQUE

Le risque de rupture brusque et imprévu est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques ont été étudiées par l'exploitant.

Les risques sur la commune sont relatifs à l'onde de submersion du barrage de Bort-les-Orgues sur la Dordogne, et du barrage de Saint-Etienne-Cantalès sur la Cère.

Temps d'arrivée de l'onde sur la commune :

Bort-les-Orgues : 3h45

St-Etienne-Cantalès : 2h00

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fermez les portes, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez immédiatement à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléhonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions

Risque Rupture de barrage

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE ?

AVANT l'accident, chacun :

- doit connaître le signal d'alerte (sirène)
- doit connaître le risque,
- repérer les points hauts où se réfugier et les itinéraires à emprunter.

APRES avoir été avisé par le Maire, les services municipaux, les RDQ ou tout autre organisme (gendarmerie, sapeurs-pompiers...), chacun devra :

- gagner les points hauts,
- n'emporter que le strict nécessaire (lampe de poche, couverture, radio...),
- ne pas prendre les ascenseurs pour évacuer les immeubles,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux,
- attendre les consignes du maire pour rejoindre la vallée.

LIEUX DE REGROUPEMENT

Saint-Etienne-Cantalès

- Salle des fêtes
- Foyer rural
- Crèche
- Gymnase
- Hors temps scolaire : Ecoles et Collège
- Logement chez l'habitant hors zone de submersion

LIEUX DE REGROUPEMENT

Bort-les-Orgues

- Foyer rural
- Crèche
- Hors temps scolaire : Ecoles et Collège
- Château d'eau de Mézels
- Logement chez l'habitant hors zone de submersion

Transport de matières dangereuses

IDENTIFICATION DU RISQUE

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par route ou voie ferrée.

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui par ses caractéristiques chimiques peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. L'incendie, l'explosion et/ou le dégagement d'un nuage toxique à la suite d'un accident constitue un risque pour la population.

Le déversement accidentel de certains produits toxiques dans le lit des rivières peut provoquer des pollutions.

La commune est principalement concernée par le risque TMD induit par la circulation ferroviaire sur la ligne Brive-Toulouse via Capdenac, qui traverse le territoire communal.

Cependant des accidents de TMD peuvent se produire en tout point de la commune (desserte locale par le réseau routier).

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Bouchez toutes
les arrivées d'air



Ecoutez la radio
pour connaître
les consignes à
suivre



N'allez pas
chercher
vos enfants à
l'école : l'école
s'occupe d'eux



Ni flamme, ni
cigarette



Ne téléphonez
pas :
libérez les lignes
pour les secours

Transport de matières dangereuses

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS D'ACCIDENT DE TMD ?

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte (sirène) et les consignes de confinement.

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident

- Donner l'alerte (112 ou Sapeurs-Pompiers : 18; ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro de produit et le code de danger, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie; s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement); se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

Dès l'alerte

- Se confiner
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées,...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas fumer
- Ecouter la radio
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas téléphoner inutilement
- Ne sortir qu'en fin d'alerte et sur ordre d'évacuation

APRES

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio, autorité ou signal sonore de 30 secondes), aérer le local.

Risque Mouvement de terrain

IDENTIFICATION DU RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol.

Sur la commune il peut se traduire par :

- Un glissement de terrain
- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles
- Des écroulements de falaises et chutes de blocs de pierre depuis les escarpements rocheux
- Des coulées boueuses et torrentielles

LES REFLEXES QUI SAUVENT



Fuyez latéralement



Gagner un

point en hauteur

QUE DOIT FAIRE LA POPULATION EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN ?

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- appeler le 18 ou 112.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

Risque Aléas Climatiques

Chutes de neige - Verglas - Grand froid

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou/ et des périodes de grands froids.

L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulations particulièrement difficiles.

LES BONS REFLEXES

- Protégez les installations du gel (canalisations extérieures, compteur d'eau)
- Renseignez-vous sur les prévisions météo.
- Evitez les déplacements.
- En cas de déplacement indispensable munissez vous d'équipements spéciaux (chaînes, couvertures, vêtements chauds, provisions...).
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.



Le déneigement est l'affaire de tous ! Que vous soyez locataire, propriétaire ou commerçant, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs devant chez vous. En cas d'accident vous pouvez être tenu pour responsable.

Canicule

On parle de canicule lorsque persistent de fortes chaleurs sur plusieurs jours et que les températures nocturnes restent élevées.

LES BONS REFLEXES

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Buvez fréquemment même sans soif.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Limitez vos activités physiques.

Tempêtes - Orages - Vents violents

Ces évènements sont susceptibles de provoquer des dégâts importants.

LES BONS REFLEXES

- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

QUI CONTACTER ?

La mairie : **05 65 32 40 26**

Numéros d'urgences : **18 / 112** (depuis les mobiles)

Gendarmerie : **17**

SAMU : **15**

SITES INTERNET

Pour des informations générales :

www.prim.net, www.lot.pref.gouv.fr, www.lot.equipement.gouv.fr

Pour des renseignements sur la météo :

www.meteofrance.fr

Pour des renseignements sur les crues :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr, www.dordogne.equipement.gouv.fr

Pour des renseignements sur les mouvements de terrains :

www.brgm.fr, www.argiles.fr, www.bdcavite.net, www.bdmvt.net

RADIOS

RFM : Saint-Céré : 88.4 Mhz
Souillac : 103.7 Mhz

Radio Jordanne : 91.1 Mhz
France Inter : Saint-Céré : 95.7 Mhz
Souillac : 89.8 Mhz

A emporter en cas d'évacuation

- ◊ 1 Radio portable avec piles
- ◊ 1 Lampe de poche avec piles
- ◊ Des bouteilles d'eau potable
- ◊ Vos papiers personnels
- ◊ 1 Trousse de pharmacie
- ◊ Votre traitement médical en cours
- ◊ Des couvertures
- ◊ Des vêtements de rechange
- ◊ Des bougies et des allumettes